

Image not found or type unknown



Erreur de virement bancaire

Par **keri**, le **05/02/2008** à **21:42**

un virement a été effectué par erreur sur un compte professionnel il y a 8 mois. rnaujourd'hui le compte est fermé et la société n'existe plus. rnlà banque peut-elle réclamer la somme versée par erreur à l'ancien titulaire du compte.